

Bulletin de l'ACAT Canada



Éclairage sur la Chine

À l'heure où les feux de l'Olympe sont braqués sur Pékin, plusieurs examinent ce qui se passe en Chine, sur le plan économique, politique et social. De son côté, l'ACAT Canada tient à signaler les graves manquements au respect des droits de la personne qui s'y produisent. Nous vous proposons ici un bref tour d'horizon, en regard de l'actualité des dernières années.

Alors que le mouvement #MeToo vise des têtes connues en Occident, « le cas de Peng Shuai, cette joueuse de tennis chinoise qui a subi de lourdes pressions après avoir accusé de viol un haut placé du Parti communiste chinois, est révélateur de l'attitude » [1] du gouvernement chinois. Tout a été mis en œuvre par l'appareil d'État pour faire reculer la plaignante. Avec succès ! Cette situation n'est que la pointe de l'iceberg de la répression dont fait l'objet le mouvement pour l'émancipation des femmes. Déjà, de 1971 à 2015, la politique de l'enfant unique distillait dans les esprits l'idée que la naissance d'une fille était moins souhaitable que celle d'un garçon. Cette déva-

lorisation de la femme transparaît encore aujourd'hui, si bien que les revendications des féministes sont qualifiées de « provocations et trouble à l'ordre public » [2], et que plusieurs subissent du harcèlement sur le web ou sont écrouées.

Les féministes ne sont pas les seules à faire l'objet de surveillance sur la toile. Selon Reporters sans frontières (RSF), au moins 127 journalistes sont détenus en Chine, dans des conditions parfois très inquiétantes, ce qui fait de ce pays un des pires en matière de liberté de la presse. Dans un rapport intitulé *Le grand bond en arrière*, l'organisme « révèle la campagne de répression sans précédent menée ces dernières années par le régime chinois contre le journalisme et le droit à l'information dans le monde entier » [3]. Par exemple, un reportage du réseau ARTV rapporte que plusieurs citoyens journalistes ont été jetés en prison pour avoir seulement soulevé des questions sur l'origine de la COVID-19 [4].

À Hong Kong, qui s'était pourtant vu garantir un régime démocratique jusqu'en 2047, la loi sur la sécurité nationale de 2020 a permis au gouvernement de Carrie Lam de museler l'opposition, notamment en instaurant un environnement politique où les organes de presse critiques du régime tombent les uns après les autres. Ainsi, le prodémocratique *Daily Apple* a cessé de paraître le 24 juin dernier, suivi par le *Stand News*, le *Citizen News* et le *Mad Dog Daily* [5]. À Radio Television Hong Kong, le nouveau directeur fantoche du régime, Patrick Li, a retiré des ondes une douzaine d'émissions d'affaires publiques ainsi que des archives sensibles, notamment au sujet d'une commémoration du massacre de la place Tian'anmen. Avec tout cela, Hong Kong a reculé d'environ 60 rangs sur le plan de la liberté de la presse depuis 2002, toujours selon le même rapport de RSF [6].

Sommaire

Éclairage sur la Chine

L'assemblée annuelle des membres

Réponse de la GRC

Appel à l'action :

Congo. La torture « routinière »

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies.

Tout se passe en Chine comme si le grand rêve chinois d'une réunification à la fois territoriale (Taïwan, Hong Kong), ethnique (Oùïghours du Xinjiang) et idéologique était la seule façon possible de concevoir le monde. C'est là l'idéologie de Xi Jinping, qui a « fait inscrire sa pensée dans la Constitution » [7]. « Depuis juillet 2020, existe à Pékin un Centre de recherche sur la pensée diplomatique de Xi Jinping, destiné à l'exégèse et à l'approfondissement des théories diplomatiques de ce dernier » [8]. Sa vision du monde a d'abord été élaborée dans un écrit qu'on a appelé le *Document 9* [9], et dont la fuite a valu à la journaliste dissidente Gao Yu sept ans de prison. Ce texte s'articule autour de concepts qui démontrent la démocratie et les droits humains, nommément la société civile et les droits civiques.

Ainsi, le droit à la vie privée est malmené par un vaste système de reconnaissance faciale et vocale, où le comportement de chaque citoyen est coté. À cela s'ajoute une armada d'employés qui, dans le même but, ratissent les réseaux sociaux chinois comme Weibo ou WeChat. Bien que les réseaux sociaux occidentaux soient interdits en Chine même, les diplomates chinois en poste à l'étranger n'hésitent pas à utiliser Twitter, Facebook et autres pour défendre ou promouvoir le discours gouvernemental [10].

Dans l'esprit des autorités, toute dissidence devient suspecte, et pour peu qu'elle s'aggrave, elle entraîne la répression. Dans l'arène politique des dernières années, la diffusion de la *Charte 08* [11] a probablement été un des appels les plus remarquables de dissidents chinois à plus de démocratie. Signé par 303 personnalités, ce manifeste devait d'abord être publié le 10 décembre 2008, date anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. « Mais le placement en détention le 9 décembre de l'un des premiers signataires du texte, l'écrivain dissident Liu Xiaobo, a incité ses auteurs à le diffuser un jour plus tôt » [12]. Ce célèbre militant a été l'une des figures de proue du mouvement démocratique de Tian'anmen en 1989. Il a été honoré en 2010 du prix Nobel de la paix. En 2017, aux prises avec un cancer du foie, Liu Xiaobo a été libéré par les autorités peu de temps avant sa mort. Plus récemment, en février 2020, l'écrivain chinois Gui Minhai, naturalisé Suédois, a été condamné à 10 ans de prison. Auteur de dizaines de titres sur les politiques et les autorités chinoises et récipiendaire d'un prix de « l'association de défense de la liberté d'expression PEN Suède » [13], il

a été condamné à la suite d'un procès jugé bâclé par les groupes de défense des droits de la personne.

L'idéologie du régime ne cadre pas avec la ferveur religieuse, d'où sa préoccupation de « rendre les religions plus compatibles avec la société socialiste chinoise » [14]. Qu'ils soient musulmans, bouddhistes ou chrétiens, ceux qui résistent et n'entrent pas dans le cadre sont victimes de persécutions. Dans une politique avouée visant à préserver les prérogatives du peuple Han, le Parti communiste s'en prend aux bouddhistes tibétains et, de façon accentuée depuis 2016, aux musulmans oùïghours de la région autonome du Xinjiang. Dans ces deux régions, des femmes sont stérilisées dans une volonté d'épuration ethnique. À chacun de ces peuples sont imposées la sinisation et une « rééducation » marxiste-maoïste dans des camps de travail. Dilnur Reyhan, présidente de l'Institut oùïghour d'Europe, affirme que « Xi Jinping croit à une nation chinoise unifiée dans le patriotisme et la loyauté au parti. Dans cette société, toutes les minorités religieuses doivent être assimilées à la culture dominante de gré ou de force » [15].

Nos sœurs et nos frères de l'Église de Chine ne sont pas en reste ! Qu'ils appartiennent à des Églises reconnues par le gouvernement ou non, cela fait de moins en moins de différences. « Des milliers d'églises ont été fermées et un nombre croissant de chrétiens sont emprisonnés, voire rééduqués » [16]. Nous nous devons de souligner la sévérité des sévices particuliers infligés aux convertis provenant du bouddhisme ou de l'islam. Mais même sous la persécution, l'Église chinoise progresse... à tel point que, selon la Société canadienne de la Bible, on y manque de bibles.

En terminant, le moins que l'on puisse dire, c'est que les relations Chine-Canada traversent une zone de turbulences. Tous connaissent Meng Wanzhou [17], vice-présidente du conseil d'administration et directrice financière de la société Huawei, qui a été retenue en résidence surveillée dans la région de Vancouver de décembre 2018 à septembre 2021, à la demande des États-Unis qui l'accusaient d'avoir monté un stratagème pour contourner les sanctions américaines contre l'Iran. Tous se rappellent qu'un accord a été conclu entre Mme Meng et le département de la Justice américaine pour lui permettre de regagner Shenzhen. Dès le lendemain, les Canadiens Michael Spavor et Michael Kovrig, qui ont croupi en prison tout ce temps en représailles à l'arrestation de Meng Wanzhou, ont été libérés. La condamnation à

mort du Canadien Robert Lloyd Schellenberg pour trafic de drogue se révèle un autre élément de contentieux entre le Canada et la Chine, champion mondial au chapitre de la peine capitale.

Au moment d'écrire ces lignes, quatre pays, dont le Canada, ont annoncé un boycottage diplomatique des Jeux de Pékin, en signe d'indignation face aux atteintes aux droits humains en Chine. Mais pourrions-nous nous permettre d'aller plus que ce geste symbolique, connaissant notre étroite interaction avec l'économie chinoise ? Cette question révèle toute l'ambiguïté de nos relations avec ce pays dont le diplomate français Alain Peyrefitte disait déjà en 1973 : « Quand la Chine s'éveillera, la terre tremblera » [18].

par Richard Guay, secrétaire

Sources

ARTV. *Le monde de Xi Jinping* [disponible en ligne jusqu'au 28 février 2022]. www.arte.tv/fr/videos/078193-000-F/le-monde-de-xi-jinping [4] [15]

Brousseau, François. 2021-12-27. Bilan 2021 : nouvelle guerre froide sur fond de pandémie durable. *Radio-Canada*. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1848730/international-diplomatie-covid-conflits-chine-etats-unis [7]

Charte 08. perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1700 [11]

Julienne, Marc, et Sophie Hanck. 2021. Diplomatie chinoise : de « l'esprit combattant » au « loup guerrier ». *Politique étrangère*. www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2021-1-page-103.htm [8] [10] [13]

Lamensch, Marie. 2021-12-26. Ces femmes qui font trembler Pékin. *La Presse*. www.lapresse.ca/contexte/2021-12-26/international/ces-femmes-qui-font-trembler-pekin.php [1] [2]

Le Courrier international. 2012-12-10. Chine. La Charte 08, le texte qui a conduit Liu Xiaobo en prison. www.courrierinternational.com/article/2008/12/17/document-le-texte-integral-de-la-charte-08 [12]

Perreault, Laura-Julie. 2022-01-05. Quand les lignes rouges avalent tout. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/chroniques/2022-01-05/quand-les-lignes-rouges-avalent-tout.php> [5]

Peyrefitte, Alain. 1980. Quand la Chine s'éveillera... www.fayard.fr/documents-temoignages/quand-la-chine-seveillera-9782213006710 [18]

Portes ouvertes. Chine. Les Églises sont de plus en plus surveillées. www.portesouvertes.fr/persecution-des-chretiens-profil-pays/chine [14] [16]

Radio-Canada. 2021-09-24. Meng Wanzhou est libérée. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1826781/meng-audiences-etats-unis-role-juge-extradition-huawei-brooklin [17]

Reporters sans frontières. 2021-12-07. Une enquête inédite de RSF : « Le grand bond en arrière du journalisme en Chine ». rsf.org/fr/rapports/une-enquete-inedite-de-rsf-le-grand-bond-en-arriere-du-journalisme-en-chine [3]

Thibodeau, Marc. 2021-12-08. La liberté de presse menacée à Hong Kong. *La Presse*. www.lapresse.ca/international/asi-et-oceanie/2021-12-08/la-liberte-de-la-presse-menacee-a-hong-kong.php [6]

Bulletin de l'ACAT Canada

Février 2022, Volume 13, n°01

Équipe de rédaction : Richard Guay, Nancy Labonté, et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Les articles signés et reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur ou de leur autrice, et non celle de l'ACAT Canada.

ACAT Canada

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Congo. Torture “routinière”

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021, six hommes – dont Brandon Keurtys Eleck, 26 ans, Guilliano Pernel Loubaki, 35 ans, Guira Hyppolite Doukoro, 47 ans, Arnaud Mondzola Embouet, 32 ans – sont morts au sein du Commandement territorial des forces de police de Brazzaville, l’ex-Commissariat central. Ils étaient sous mandat de dépôt, sous la surveillance de la police congolaise. Jusqu’à ce jour, aucune enquête n’a été menée par les autorités congolaises compétentes pour établir les faits et les responsabilités dans ce nouveau drame lié à l’usage routinier de la torture dans le pays.

En République du Congo, la lutte contre la criminalité et le banditisme menée par les autorités se fait au détriment du droit par des violations : exécutions sommaires, disparitions forcées, tortures, arrestations arbitraires... Des associations congolaises alertent depuis des mois sur la dérive répressive des forces de l’ordre avec la responsabilité des autorités publiques. Des vidéos postées sur les réseaux sociaux montrent certaines de ces exactions.

À l’initiative du Cercle d’actions pour le développement (CAD), des autopsies ont été réalisées sur quatre des corps identifiés, ceux de Brandon Keurtys Eleck, Guilliano Pernel Loubaki, Guira Hyppolite Doukoro et Arnaud Mondzola Embouet. Les autopsies établissent que leurs décès résultent de coups reçus, refusant ainsi la thèse de morts qui seraient dues à la surpopulation carcérale. Les hommes étaient sous mandat de dépôt, sous la surveillance de la police et, par conséquent, sous la responsabilité de l’État congolais.

Pour lire l’article complet sur le site de l’ACAT France : acatfrance.fr/appel-a-mobilisation/il-faut-enqueter-sur-les-allegations-de-tortures

Vous pouvez agir!

Envoyez [la lettre proposée](#).
Merci de votre engagement!

Dons mensuels en ligne

Nous recevons de plus en plus de dons mensuels en ligne.

Si cette option vous intéresse, il suffit de cliquer sur « Donner en ligne » sur la page des [dons et adhésions](#). Vous serez dirigé vers la page des dons en ligne de l’ACAT Canada, sur le site de Canadon. Suivez les instructions pour faire un don mensuel. Inscrivez vos coordonnées dans le message.

Nous vous remercions de votre générosité !

Convocation des membres à l'assemblée générale annuelle 2022

Le **samedi 26 mars à 9h30**, nous convoquons les membres à participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) en visioconférence sur Zoom—le lien sera communiqué par l'Infolettre (pour vous abonner à l'Infolettre, complétez le formulaire en bas à gauche sur notre site acatcanada.ca).

Pour l'occasion, trois postes seront en élection.

L'ordre du jour proposé est :

1. Ouverture de l'assemblée à 9 h 30
2. Mot de bienvenue, tour de table et temps de recueillement
3. Désignation du ou de la président-e et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée (décision)
4. Adoption de l'ordre du jour 2022 (décision)
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2021 (décision)
6. Questions sur le procès-verbal de l'AGA 2021
7. Présentation du Rapport annuel 2021
8. Présentation et adoption des États financiers 2021 (décision)
9. Désignation d'un expert-comptable 2022 (décision)
10. Présentation du Plan action 2022 et du Budget 2022
12. Élections 2022
 - 12a. Désignation du président ou de la présidente des élections (décision)
 - 12b. Mise en candidature
 - 12c. Scrutin et proclamation des personnes élues (décision)
13. Varia
14. Remerciements aux participants et levée de l'assemblée avant 12h

Ouverture du poste à la coordination

Le poste à la coordination est ouvert. La description et l'offre d'emploi seront sur notre site dans la section « Emplois et stages » vers le 21 février.

Nouvelles

Au Gabon, Hervé Mombo Kinga que nous avons interviewé est décédé en geôle au début du mois de février 2022 probablement à la suite de gestes de torture. Pour relire l'article : acatcanada.ca/herve-mombo-kinga-en-direct-du-gabon/

Germain Rukuki, ancien employé de l'ACAT Burundi, a été libéré et s'est réfugié en Belgique avec sa femme et ses enfants.

Le bureau de l'enquêteur correctionnel

Le rapport 2020-2021 vient de sortir avec plusieurs mois de retard.

Les enquêtes qui ont été menées touchent les questions de la surutilisation du recours à la force, de l'incarcération des femmes, des unités d'intervention structurée, du recours à l'isolement médical, du suicide en prison et de la ratification du *Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT)*.

Un résumé de ce [rapport annuel](#) sera proposé dans le prochain Bulletin.

Suivi de l'appel à l'action
de novembre 2021

Pour humaniser les cellules de la GRC

Nous souhaitons rassurer les personnes qui ont envoyé une lettre à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et qui ont reçu une réponse statuant que l'article de l'ACAT comportait des erreurs [<https://acatcanada.ca/manitoba-au-canada-dignite-humaine-a-la-grc/>].

Dans cette réponse, la GRC conseillait de lire le rapport de l'Unité des enquêtes indépendantes (IIU) du Manitoba, rendu public en juillet 2021 : http://iumanitoba.ca/pdf/final_report_2020-0006.pdf. Ce rapport nous apprenait effectivement quelques faits supplémentaires, mais les informations fournies dans l'article de l'ACAT ne sont pas erronées, plutôt incomplètes. Néanmoins, la conclusion de l'enquête était prévisible. La IIU lave de tout soupçon le personnel de la GRC, tant les agents de la paix que les gardiens de quartier cellulaire, et déclare l'enquête suffisante et complète.

Or, la lettre proposée par l'appel à l'action ne cherchait pas à établir la responsabilité d'un bourreau dans la mort de Celine Samuel. Nous souhaitons simplement ouvrir le dialogue sur la configuration des cellules, dont l'utilisation pour des séjours de 24 h constitue à notre avis une atteinte à la dignité des personnes.



La largeur du banc est d'environ 60 cm. Comment une personne peut-elle dormir sur cette surface, surtout en état avancé d'ébriété ? Elle se retrouve inévitablement sur le sol, comme un animal. Est-ce une position hygiénique ? Pourquoi ne pas avoir prévu une banquette d'au moins un mètre de large, pour servir de lit ? Et qu'en est-il des couvertures et du matelas ?

Le médecin légiste du Manitoba a lancé une enquête du coroner en octobre 2021 pour qu'on puisse enfin savoir à quel moment Celine Samuel a subi sa blessure, et possiblement mettre en cause la décision des ambulanciers. Ceux-ci ont en effet jugé que la santé de la femme lui permettait d'être privée de liberté au détachement de la GRC de Thompson. Contacter sa famille leur aurait toutefois permis de comprendre son historique médical et de la ramener à la maison.

À notre avis, le décès tragique de Celine Samuel n'a peut-être pas été causé par le geste d'un agent, mais les circonstances entourant cet événement terrible relèvent de la responsabilité de la GRC en tant qu'institution. Et c'est en ce sens qu'une intervention a été proposée par l'ACAT, soit de demander d'humaniser les cellules de dégrisement et d'enquêter sur le dossier médical d'une personne tombant sous la *Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété* avant de la détenir dans les conditions difficiles d'un détachement de la GRC.